

L'accident d'Haisnes-lez-La Bassée

C'est hier jeudi que venait devant la 3me chambre correctionnelle de Lille, présidée par M. Martin, l'affaire d'Haisnes-lez-La Bassée. Rappelés 19 décembre 1898, à nos lectures...

Les causes de l'accident

La barrière n° 34 est une barrière de 3e catégorie, gardée avec sonnerie; c'est-à-dire qu'elle est munie de cloches, de sonneries, de surveillance, mais que la sonnerie existant, la barrière peut rester constamment ouverte...

Le passage 34 est confié à la surveillance de M. Carlier, né Mélanie Vasseur, dont le mari est capitaine de compagnie aux tirailleurs. Le 49 décembre 1898, la sonnerie, parait-il, ne fonctionnait plus, ou fonctionnait mal; mais, du moins, ce n'est pas la cause de l'accident...

Les responsabilités

Il est établi que Mme Carlier, sachant que la sonnerie ne fonctionnait pas, avait, conformément à l'article 38 du règlement des chemins de fer, fait passer le train qu'elle conduisait dans un état de marche qui n'était pas celui d'un train en marche...

Dernière Heure

LA CRISE MINISTERIELLE

Interview de M. Poincaré

Paris, 15 Juin. — Interviewé par de nombreux journalistes à sa sortie de l'Élysée, M. Poincaré déclara qu'il était très surpris de voir que les journaux se manifestent par les radicaux...

LES SOUTIENS DE FAMILLE

Les soutiens de famille désignés par les chefs de corps, en application de l'article 25 de la loi du 16 juillet 1898, dans chacune des deux classes présentes, sous les drapeaux, seront dorénavant libérés en même temps que les hommes de la classe...

Il avait, dit-elle, la figure égratignée et elle se souvenait que ses égratignures avaient été faites par Gaston Foveaux, surtout ajoutée-t-elle, lorsqu'elle lui avait dit qu'elle connaissait très bien M. Foveaux et son fils. Quelques jours après, elle le revit. Il avait encore ses égratignures, mais en voie de guérison. Elle lui dit qu'elle avait vu le crime et de ses égratignures, il parut drôle et gêné, dit-elle.

Une perquisition

Au parquet, on ne pouvait certainement admettre comme vraisemblable une telle dénonciation. Cependant, il fallait bien agir, dans l'intérêt de la justice. C'est pourquoi, hier matin, M. Broigne, commissaire aux délégations judiciaires, accompagné de son secrétaire et de deux agents, est allé faire une perquisition chez M. Dugardin.

Au Palais de Justice

Aussitôt après la perquisition, M. Dugardin fut invité à se rendre au Palais de Justice, pour être interrogé sur la dénonciation dont il était l'auteur. Il ne lui fut pas difficile de réduire à néant toutes les alléguations montées contre lui, d'abord en établissant un alibi indiscutable le jour du crime et ensuite en démontrant que tout le reste était mensonger.

La victime du syndicat

M. Dugardin, voyageur en confections, cousin du gérant du Progrès du Nord, allait de temps en temps faire une partie de cartes à l'Éclair. Il n'avait pas de cheval, ni bicyclette. Il possédait un cheval, ni bicyclette. M. Dugardin, qui est lenturier-graisseur de profession, fait depuis quelque temps de la représentation pour une maison de confections.

L'instruction

Toutes les déclarations de M. Dugardin ont été corroborées par de nombreux témoins. Foveaux père, M. Dussausoy, et tous ceux qui ont vu M. Dugardin le soir de la disparition de Gaston Foveaux, affirment qu'il n'y avait pas de bicyclette à la figure. Le mari de Mme Delfre, employé à la Croix, son voisin, affirme également qu'il n'avait pas d'égratignures à la figure, le jour du crime.

Le Complot

Alors c'est un véritable complot que l'on organise à Lille pour le compte d'une officine cicerale à la tête de laquelle se trouvent M. Scrivo, dit le Gros, conseiller général de Lille, et quelques autres personnes. Mais, quels que soient les agissements de ces individus, la responsabilité de l'acte infâme qui vient de commettre retombera sur tout le clan. En résumé, il est évident que depuis longtemps la Compagnie a pu réaliser chaque année deux millions et demi de bénéfices nets, sans rien prélever sur ce chiffre pour améliorer le sort de ses subordonnés.

Accusations cicerales

Une dame Dutheil, qui demeure à Lille, rue Coqueron, tout près du journal La Croix, nous apprend que, dans le courant de l'année dernière, elle a vu, à la prison de cette ville, un nommé Dugardin, qui se faisait passer pour un employé de l'Administration de La Croix du Nord et qu'elle avait vu, dans le courant de l'année dernière, un employé de l'Administration de La Croix du Nord, qui se faisait passer pour un employé de l'Administration de La Croix du Nord.

Cà & Là

LES SOUTIENS DE FAMILLE. Les soutiens de famille désignés par les chefs de corps, en application de l'article 25 de la loi du 16 juillet 1898, dans chacune des deux classes présentes, sous les drapeaux, seront dorénavant libérés en même temps que les hommes de la classe.

chefs de poste et employés qui touchent un mois de plus par an de leurs appointements pour le rôle d'espions qu'ils remplissent auprès des concessionnaires. Voulez-vous donner à l'opinion publique une preuve de plus de votre sincère désir de conciliation qui anime les travailleurs grévistes de Montcaeu? L'offre du juge de paix de trancher le différend et l'Administration de la mine consentait à un arbitrage. C'était selon nous, le seul moyen de mettre rapidement fin au chômage; mais, comme toujours, le bon vouloir des exploités, heurté à l'intransigence des exploitants qui déclarent ne consentir à ouvrir les chantiers qu'à de telles conditions.

DANS LA RÉGION

L'affaire Flamidien

Toujours les manœuvres du syndicat. — Dénonciation calomnieuse. — Subornation détentés.

Nous savons raison de dire, l'autre jour, que le syndicat Flamidien, bien que blessé d'une aile, n'en continuait pas moins sa campagne de basses manœuvres, menaçant et intimidant ses témoins, tentant d'en suborner d'autres. Tout cela dans le but d'arracher Flamidien à sa prison et de faire peser sur un innocent la responsabilité du crime commis par l'ignoble ignorant.

Les Plaidoiries

La parole est aux défenseurs des prévenus. M. Guesnet, avocat de M. de Dion, soutient qu'on n'a entendu crier à son client: «Vive l'armée!» Pourquoi donc l'avoir arrêté? Nous faisons un procès pénal, et non un procès politique. On ne veut pas poursuivre quand même on a imaginé le complot, — auquel personne ne croit, d'ailleurs, — et la rébellion, il n'y a rien de révoltant dans cette rébellion, tout le monde est d'accord là-dessus.

Revue des Débats

La suite des plaidoiries est renvoyée à demain. L'audience est levée à 5 heures 1/4 sans incident.

Faits Divers

HORS RÉGION

LA GRÈVE DE MONTCAEU-LES-MINES

Après St-Etienne, le Creuzot et Montcaeu-les-Mines, c'est au tour de 12,000, qui viennent de mettre au gré. Quoique le salaire soit dérisoire dans ce lieu capitaliste, c'est moins du mécontentement provenant du gain journalier que de la pression morale et incessante exercée par les patrons sur son personnel, qu'est né le conflit.

Le Complot

Alors c'est un véritable complot que l'on organise à Lille pour le compte d'une officine cicerale à la tête de laquelle se trouvent M. Scrivo, dit le Gros, conseiller général de Lille, et quelques autres personnes. Mais, quels que soient les agissements de ces individus, la responsabilité de l'acte infâme qui vient de commettre retombera sur tout le clan. En résumé, il est évident que depuis longtemps la Compagnie a pu réaliser chaque année deux millions et demi de bénéfices nets, sans rien prélever sur ce chiffre pour améliorer le sort de ses subordonnés.

Accusations cicerales

Une dame Dutheil, qui demeure à Lille, rue Coqueron, tout près du journal La Croix, nous apprend que, dans le courant de l'année dernière, elle a vu, à la prison de cette ville, un nommé Dugardin, qui se faisait passer pour un employé de l'Administration de La Croix du Nord et qu'elle avait vu, dans le courant de l'année dernière, un employé de l'Administration de La Croix du Nord, qui se faisait passer pour un employé de l'Administration de La Croix du Nord.

Cà & Là

LES SOUTIENS DE FAMILLE. Les soutiens de famille désignés par les chefs de corps, en application de l'article 25 de la loi du 16 juillet 1898, dans chacune des deux classes présentes, sous les drapeaux, seront dorénavant libérés en même temps que les hommes de la classe.

Dupuy faire le geste sur lequel on arrêta M. de Dion. Celui-ci n'opposa aucune résistance à l'arrestation. Un autre témoin, M. de Dion, qui se trouve en termes peu mesurés se fait appeler aux conventions par M. le président. On cria vive l'armée! dit-il, je pourrais me battre avec vous, mais je ne veux pas, dans la tribune présidentielle, un Monsieur qui je pris pour un portefaix endimanché faisant un geste.

Les autres muscadins

Le président procède ensuite à un très rapide interrogatoire des autres prévenus. S'adressant à Félix Barriol, âgé de 25 ans, le président lui reproche, avec la prévention, d'avoir frappé M. Toumy. M. Barriol, qui n'a pas de peine à se défendre, dit qu'il n'a rien fait de tel. On m'a battu, j'ai été jeté à terre et maltraité de façon odieuse. Son frère, M. Louis Barriol, venant à son secours, aurait saisi la gorge de M. Toumy et l'aurait saisi avec violence.

Le Réquisitoire

Après une suspension d'audience, M. le substitut Lescaze prononce son réquisitoire. Les prévenus, qui ont été complétement défaits, ont été saisis par le chef de l'Etat; mais ils se sont livrés à des violences et à des voies de fait sur les magistrats de la République, dans l'exercice de leurs fonctions, ils les ont outragés, insultés, blessés même, le tribunal les punira.

Audition des Témoins

On entend ensuite les témoins. C'est d'abord M. Toumy, directeur de la police municipale, qui déclare qu'il n'a rien vu de tel. Il déclare qu'à son arrivée à Auteuil, le Président de la République avait été accueilli par les cris très nombreux de «Vive l'armée!» Tout d'un coup de la tribune de gauche, on écarte les cris de «Trépas!» aussitôt convertis par des acclamations envers le Président de la République.

Revue des Débats

La suite des plaidoiries est renvoyée à demain. L'audience est levée à 5 heures 1/4 sans incident.

Faits Divers

HORS RÉGION

LA GRÈVE DE MONTCAEU-LES-MINES

Après St-Etienne, le Creuzot et Montcaeu-les-Mines, c'est au tour de 12,000, qui viennent de mettre au gré. Quoique le salaire soit dérisoire dans ce lieu capitaliste, c'est moins du mécontentement provenant du gain journalier que de la pression morale et incessante exercée par les patrons sur son personnel, qu'est né le conflit.

Le Complot

Alors c'est un véritable complot que l'on organise à Lille pour le compte d'une officine cicerale à la tête de laquelle se trouvent M. Scrivo, dit le Gros, conseiller général de Lille, et quelques autres personnes. Mais, quels que soient les agissements de ces individus, la responsabilité de l'acte infâme qui vient de commettre retombera sur tout le clan. En résumé, il est évident que depuis longtemps la Compagnie a pu réaliser chaque année deux millions et demi de bénéfices nets, sans rien prélever sur ce chiffre pour améliorer le sort de ses subordonnés.

Accusations cicerales

Une dame Dutheil, qui demeure à Lille, rue Coqueron, tout près du journal La Croix, nous apprend que, dans le courant de l'année dernière, elle a vu, à la prison de cette ville, un nommé Dugardin, qui se faisait passer pour un employé de l'Administration de La Croix du Nord et qu'elle avait vu, dans le courant de l'année dernière, un employé de l'Administration de La Croix du Nord, qui se faisait passer pour un employé de l'Administration de La Croix du Nord.

Cà & Là

LES SOUTIENS DE FAMILLE. Les soutiens de famille désignés par les chefs de corps, en application de l'article 25 de la loi du 16 juillet 1898, dans chacune des deux classes présentes, sous les drapeaux, seront dorénavant libérés en même temps que les hommes de la classe.

l'autorité judiciaire; j'en décline donc la responsabilité, se borne à répondre le substitut Laurence. Et terminant ses explications, M. de Dion affirme que s'il s'est débattu, c'est qu'il s'est trouvé aux prises avec un groupe de personnes en civil, qui lui auraient tiré des coups de revolver. Rien dans ce qui a été dit, ne révèle que ces personnes fussent des magistrats ou des fonctionnaires de la police.

Les autres muscadins

Le président procède ensuite à un très rapide interrogatoire des autres prévenus. S'adressant à Félix Barriol, âgé de 25 ans, le président lui reproche, avec la prévention, d'avoir frappé M. Toumy. M. Barriol, qui n'a pas de peine à se défendre, dit qu'il n'a rien fait de tel. On m'a battu, j'ai été jeté à terre et maltraité de façon odieuse. Son frère, M. Louis Barriol, venant à son secours, aurait saisi la gorge de M. Toumy et l'aurait saisi avec violence.

Le Réquisitoire

Après une suspension d'audience, M. le substitut Lescaze prononce son réquisitoire. Les prévenus, qui ont été complétement défaits, ont été saisis par le chef de l'Etat; mais ils se sont livrés à des violences et à des voies de fait sur les magistrats de la République, dans l'exercice de leurs fonctions, ils les ont outragés, insultés, blessés même, le tribunal les punira.

Audition des Témoins

On entend ensuite les témoins. C'est d'abord M. Toumy, directeur de la police municipale, qui déclare qu'il n'a rien vu de tel. Il déclare qu'à son arrivée à Auteuil, le Président de la République avait été accueilli par les cris très nombreux de «Vive l'armée!» Tout d'un coup de la tribune de gauche, on écarte les cris de «Trépas!» aussitôt convertis par des acclamations envers le Président de la République.

Revue des Débats

La suite des plaidoiries est renvoyée à demain. L'audience est levée à 5 heures 1/4 sans incident.

Faits Divers

HORS RÉGION

LA GRÈVE DE MONTCAEU-LES-MINES

Après St-Etienne, le Creuzot et Montcaeu-les-Mines, c'est au tour de 12,000, qui viennent de mettre au gré. Quoique le salaire soit dérisoire dans ce lieu capitaliste, c'est moins du mécontentement provenant du gain journalier que de la pression morale et incessante exercée par les patrons sur son personnel, qu'est né le conflit.

Le Complot

Alors c'est un véritable complot que l'on organise à Lille pour le compte d'une officine cicerale à la tête de laquelle se trouvent M. Scrivo, dit le Gros, conseiller général de Lille, et quelques autres personnes. Mais, quels que soient les agissements de ces individus, la responsabilité de l'acte infâme qui vient de commettre retombera sur tout le clan. En résumé, il est évident que depuis longtemps la Compagnie a pu réaliser chaque année deux millions et demi de bénéfices nets, sans rien prélever sur ce chiffre pour améliorer le sort de ses subordonnés.

Accusations cicerales

Une dame Dutheil, qui demeure à Lille, rue Coqueron, tout près du journal La Croix, nous apprend que, dans le courant de l'année dernière, elle a vu, à la prison de cette ville, un nommé Dugardin, qui se faisait passer pour un employé de l'Administration de La Croix du Nord et qu'elle avait vu, dans le courant de l'année dernière, un employé de l'Administration de La Croix du Nord, qui se faisait passer pour un employé de l'Administration de La Croix du Nord.

Cà & Là

LES SOUTIENS DE FAMILLE. Les soutiens de famille désignés par les chefs de corps, en application de l'article 25 de la loi du 16 juillet 1898, dans chacune des deux classes présentes, sous les drapeaux, seront dorénavant libérés en même temps que les hommes de la classe.

Comme on le voit, les galonnés de sacristie sont dans leurs dards. Il serait temps que tous ces panachés et déshonorés de la République fussent bien contents de garder le silence. L'autre jour c'était Hardtschmidt, puis Metzinger, aujourd'hui c'est le colonel de Guise. C'est vraiment trop, et il faut que le gouvernement fasse rentrer dans le rang tous ces politiciens mécontents, qui ne savent que malheur, c'est qu'il n'y a point encore de gouvernement. On en se dépêche, car une semblable anarchie militaire ne saurait sans péril se prolonger, mais longtemps et nous aurions vite fait de passer des généraux de polémique aux généraux de prononciation.

Au Sénat

Paris, 15 Juin. — Séance à 9 heures, sous la présidence de M. Rouvier. M. Calvez-Bonneville dépose une proposition de loi tendant à modifier l'échelle des grades des différents corps de la marine. M. J. Fèvre dépose, au nom de la commission d'initiative, un rapport concluant à la suppression de la proposition de loi tendant à modifier l'échelle des grades des différents corps de la marine.

L'Accident d'Auteuil

LES MUSCADINS EN CORRECTIONNELLE

Paris, 15 Juin. — Aujourd'hui jeudi comparait devant le 15e tribunal correctionnel pour «rébellion ou réunion» — c'est la qualification que porte la feuille d'arrestation — six individus parmi les conspirateurs de l'Éclair Blanc. Leurs noms flamboient sur l'armoire, en compagnie de l'illustre baron de Christiani, qui vient de faire une pitoyable figure à une précédente audience.

Audition des Témoins

On entend ensuite les témoins. C'est d'abord M. Toumy, directeur de la police municipale, qui déclare qu'il n'a rien vu de tel. Il déclare qu'à son arrivée à Auteuil, le Président de la République avait été accueilli par les cris très nombreux de «Vive l'armée!» Tout d'un coup de la tribune de gauche, on écarte les cris de «Trépas!» aussitôt convertis par des acclamations envers le Président de la République.

Revue des Débats

La suite des plaidoiries est renvoyée à demain. L'audience est levée à 5 heures 1/4 sans incident.

Faits Divers

HORS RÉGION

LA GRÈVE DE MONTCAEU-LES-MINES

Après St-Etienne, le Creuzot et Montcaeu-les-Mines, c'est au tour de 12,000, qui viennent de mettre au gré. Quoique le salaire soit dérisoire dans ce lieu capitaliste, c'est moins du mécontentement provenant du gain journalier que de la pression morale et incessante exercée par les patrons sur son personnel, qu'est né le conflit.

Le Complot

Alors c'est un véritable complot que l'on organise à Lille pour le compte d'une officine cicerale à la tête de laquelle se trouvent M. Scrivo, dit le Gros, conseiller général de Lille, et quelques autres personnes. Mais, quels que soient les agissements de ces individus, la responsabilité de l'acte infâme qui vient de commettre retombera sur tout le clan. En résumé, il est évident que depuis longtemps la Compagnie a pu réaliser chaque année deux millions et demi de bénéfices nets, sans rien prélever sur ce chiffre pour améliorer le sort de ses subordonnés.

Accusations cicerales

Une dame Dutheil, qui demeure à Lille, rue Coqueron, tout près du journal La Croix, nous apprend que, dans le courant de l'année dernière, elle a vu, à la prison de cette ville, un nommé Dugardin, qui se faisait passer pour un employé de l'Administration de La Croix du Nord et qu'elle avait vu, dans le courant de l'année dernière, un employé de l'Administration de La Croix du Nord, qui se faisait passer pour un employé de l'Administration de La Croix du Nord.

Cà & Là

LES SOUTIENS DE FAMILLE. Les soutiens de famille désignés par les chefs de corps, en application de l'article 25 de la loi du 16 juillet 1898, dans chacune des deux classes présentes, sous les drapeaux, seront dorénavant libérés en même temps que les hommes de la classe.